

Comme je le disais avant d'être interrompu, notre régime parlementaire, selon moi, repose sur le système de partis. Je ne vois pas comment la Chambre des communes pourrait fonctionner autrement. Peut-être ce régime n'est-il pas bon; peut-être, comme disait Winston Churchill, semble-t-il à l'occasion le pire de tous, mais il n'en est pas de meilleur, car c'est de cette assemblée que découlent toutes les libertés. En fait, si nous devons pousser le raisonnement du député jusqu'au bout, nous nous retrouverions dans la même situation que certains de nos amis européens. Ainsi, la France avant de Gaulle comptait tant de partis que les ministères tombaient les uns après les autres, ce qui a finalement porté de Gaulle au pouvoir. Voilà pourquoi un député aurait tort de proposer, lui qui représente aussi bien son pays que sa circonscription et sa province, que l'on limite le nombre des partis; par contre, si 10 ou 15 partis étaient représentés à la Chambre, elle fonctionnerait encore plus lentement que maintenant.

Je voudrais maintenant dire un mot de l'organisation des partis. J'ai toujours été étonné—et je le dis sans malice—de voir que, lorsque un ou plusieurs députés diffèrent d'opinion avec le reste de leur parti, les media en parlent comme s'il s'agissait d'une chose terrible. Si nous disions tous la même chose, il n'y aurait plus de réflexion. Les partis politiques doivent tolérer les divergences d'opinion, et cela, parce qu'on ne trouve pas au sein des partis que des représentants d'une même région. Les problèmes des Maritimes diffèrent de ceux du Québec, des Prairies ou de la côte du Pacifique. Le parti conservateur est un parti national, tout comme le parti libéral, tout comme le NPD dans une moindre mesure et tout comme l'a été à l'occasion le parti Crédit Social, et les différents députés de ces partis représentent des régions différentes.

J'ai toujours trouvé intéressant de noter depuis que je siège à la Chambre, qu'un député libéral des Prairies a souvent à l'égard des problèmes qu'il tente de résoudre davantage en commun avec un député des Prairies d'un autre parti que je n'en aurais, par exemple, avec un collègue de mon parti provenant d'une autre région du pays. Il n'est que naturel de se sentir un élément du milieu dont on provient et de parler pour sa région, car c'est le milieu qui façonne et conditionne la pensée. Le simple fait qu'un député ne partage pas l'opinion d'un collègue de son parti ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'unité générale au sein du parti, qu'il s'agisse de mon parti, du parti libéral ou du Nouveau parti démocratique.

La presse fait trop état des divergences d'opinion entre les députés d'un même parti sur certaines questions. La presse conclut tout de suite à une scission au sein du parti. Il n'y a que les bandes de phoques savants qui ne pensent pas. Je suis heureux chaque fois qu'un député d'en face n'appuie pas son parti, et je ne suis jamais opposé à ce que les députés de mon parti le fasse. C'est leur privilège et leur droit. C'est ce qu'Eisenhower disait au sujet du parti républicain, dont il ne partageait pas les vues sur les principes généraux.

Je dirais que les députés libéraux s'entendent sur les grands principes, et la même affirmation s'applique également aux députés de notre parti, à ceux du Nouveau parti démocratique

Sénat et Chambre des communes—Loi

et du Crédit social, mais il arrive que nous ne nous entendions pas sur des questions de moindre importance. Un député tient parfois beaucoup à son opinion sur un sujet et s'il n'approuve pas la position de son parti sur cette question, il peut s'abstenir de voter plutôt que de causer des problèmes à son parti et d'inciter les medias à annoncer qu'il règne une scission au sein de ce parti. Si la nouvelle se répand, alors on dit que la discorde règne dans le parti. Je n'ai jamais reproché à qui que ce soit de ne pas partager mes vues. Dans ma profession c'est bien préférable, parce qu'on serait toujours à se battre.

Bien qu'à certains égards je puisse comprendre le point de vue du député de Moncton, je ne puis l'accepter, car ce serait encourager, il me semble, comme l'a souligné le député de Battleford-Kindersley, un plus grand nombre de députés à venir à la Chambre comme indépendants. Ce serait avantageux pour leur propagande, mais je me demande si ce le serait pour leur circonscription. J'ai moi-même vécu huit élections et je sais d'expérience que certaines personnes votent pour le candidat et d'autres pour le parti.

Mon ami, le député de Moncton, a déclaré que le fait d'être député n'a rien à voir, ou bien peu, avec les partis politiques. J'ai l'impression qu'il conçoit le Parlement comme un conseil de ville ou de village, comme l'a mentionné le député de Battleford-Kindersley. Cela ne pourrait pas marcher.

Voilà ce que j'ai à dire au député de Moncton. S'il s'estime lésé, il devrait soulever la question au comité de la procédure et de l'organisation ou attendre pour voir si des élections vont être annoncées ce printemps. Il appartient au premier ministre (M. Trudeau) de dissoudre la Chambre et d'en appeler au peuple. Il devrait peut-être attendre que le nombre de sièges soit porté à 283, au moment où les nouvelles limites des circonscriptions électorales entreront en vigueur. C'est une décision que doit prendre le premier ministre, seul ou avec l'aide de ses conseillers, que ce soit ceux du cabinet, les conseillers parlementaires ou d'autres. Si toutefois le député de Moncton avait un an ou un an et demi devant lui, il devrait sans doute saisir le comité de la question.

● (1440)

Le député est un homme raisonnable. Il sait que si chaque député avait le droit de siéger à deux comités, vous aurions des difficultés. Le député n'a jamais siégé à la Chambre en tant que membre du parti ministériel comme ce fut mon cas lorsque mon parti détenait 208 sièges. Avec autant de députés, le whip est toujours aux abois parce que chacun veut faire partie de certains comités. Lorsque nous formions le gouvernement par exemple, nous avions un grand nombre de députés venant de circonscriptions agricoles de l'ouest du Canada, et il n'y avait de place que pour une cinquantaine ou une soixantaine de députés au comité de l'agriculture. Beaucoup de députés se sont vu refuser le droit de faire partie de ce comité, même s'ils appartiennent à un grand parti national comptant de nombreux partisans. Avec tout le respect que je dois au député, je me permets de dire, qu'à mon avis son bill ne donnera rien. Il me semble difficile à appliquer.